



CHALLENGES

U10 JEAN ALEXANDRE TCHENQUELA

U11 PARIS ILE-DE-FRANCE



CHALLENGE JEAN ALEXANDRE TCHENQUELA

1er tour

samedi 14 janvier 2023



Horaire	Site D'accueil	Poules	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes
10h	SEVRES F.C.92 Stade Jean Wagner 50 route des Bois Blancs 92360 MEUDON	1	527758	SEVRES F.C. 92	509795	F.C. BOURG LA REINE	524007	LEVALLOIS SP.C.	550596	COLOMBIENNE FOOT E.S.
	GARENNE COLOMBES A.F Stade Marcel Payen 132 Avenue François Arago 92000 Nanterre	2	500009	GARENNE COLOMBES A.F.	546651	SCEAUX F.C.	540587	NEUILLY OLYMPIQUE	523265	GENNEVILLIERS C.S.M.
	VILLENEUVE LA GARENNE Stade Philippe Cattiau 28 avenue Georges Pompidou 92390 Villeneuve la Garenne	3	500638	VILLENEUVE LA GARENNE AM.	500732	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL	546883	GARCHES VAUCRESSON F.C.	511880	VILLE D'AVRAY U.S.
	STADE FRANCAIS Stade Haras Lupin 129 avenue de la celle Saint Cloud du stade Français 92420 Vaucresson	4	540588	STADE FRANCAIS	509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.	551497	COURBEVOIE S. F.	500622	ST CLOUD F.C.
	CHATILLONNAIS S.C.M Stade Guy Moquet 2 35 av. Clément Perriere 92320 CHATILLON	5	509310	CHATILLONNAIS S.C.M.	500561	NANTERRE ENT.S.	520810	CHEMINOTS OUEST LIBRES A.S.	539013	R. C. DE FRANCE FOOTBALL COLOMBES 92
	MEUDON A.S Complexe Georges Millandy 3 rue Georges Millandy 92360 Meudon	6	500692	MEUDON A.S.	512078	MALAKOFF U.S. MUNICIPAL	542440	RUEIL MALMAISON F.C.	564045	ANTONY EVOLUTION FOOTBALL
	MONTROUGE F. C. 92 Stade Jean Lezer 2 Rue Châteaubriand 92120	7	550679	MONTROUGE F.C. 92	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C	500038	ASNIERES F.C.	500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC
	C.S.M CLAMART FOOTBALL Stade de la Plaine Avenue Claude Trebignaud 92140 Clamart	8	553138	C. S. M. CLAMART FOOTBALL	549265	CHAVILLE F.C.	500744	SURESNES J.S.		

2 QUALIFIÉS PAR POULE DE 4 ET 2 QUALIFIÉS PAR POULE DE 3



CHALLENGE U11 PARIS ILE DE France
1er tour
samedi 14 janvier 2023



Horaire	Site D'accueil	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes	N°Club	Equipes	
10h	RACING COLOMBES 92 Stade Yves du Manoir 12 rue François Faber 92700 COLOMBES	1	539013	R. C. DE FRANCE FOOTBALL COLOMBES 92	590400	METRO TRANSPORTS PARIS US	542440	RUEIL MALMAISON F.C.	509310	CHATILLONNAIS S.C.M.
	NEUILLY OLYMPIQUE Stade Monclar Blvd du Parc île de la jatte 92200 Neuilly sur seine	2	540587	NEUILLY OLYMPIQUE	500051	BOULOGNE BILLANCOURT AC	500009	GARENNE COLOMBES A.F.	514386	PUTEAUX C.S. MUNICIPAL
	ASNIERES F.C Stade Léo Lagrange 53 rue Henry Poincaré 92600 Asnières	3	500038	ASNIERES F.C.	500561	NANTERRE ENT.S.	550679	MONTROUGE F.C. 92	500748	VANVES STADE
	COLOMBIENNE E.S Stade Charles Peguy 2 rue Charles Peguy 92700 COLOMBES	4	550596	COLOMBIENNE FOOT E.S.	564045	ANTONY EVOLUTION FOOTBALL	519111	FONTENAY AUX ROSES A.S.	511880	VILLE D'AVRAY U.S.
	PLESSIS ROBINSON F.C Parc des Sports du Hameau 9 Avenue Paul Langevin 92350 Plessis Robinson	5	513925	PLESSIS ROBINSON F.C.	524007	LEVALLOIS SP.C.	553138	C. S. M. CLAMART FOOTBALL	528217	A. S. ARARAT ISSY
	CHAVILLE F.C Stade Léo Lagrange 3 rue Jean Jaures 92370	6	549265	CHAVILLE F.C.	500005	CLICHY S/SEINE U.S.	500692	MEUDON A.S.	500706	ISSY LES MOULINEAUX F.C
	COURBEVOIE S.F Stade Jean Blot 25 rue Pierre Curie 92400 Courbevoie	7	551497	COURBEVOIE S. F.	560860	ACADEMIE CLUB ASNIERES	509738	VOLTAIRE CHATENAY MALABRY S.S.	527758	SEVRES F.C. 92
	BAGNEUX COM Stade René Rousseau 2 Rue Gabriel Cosson 92200 Bagneux	8	500732	BAGNEUX C.O.MUNICIPAL	523265	GENNEVILLIERS C.S.M.	500744	SURESNES J.S.		

2 QUALIFIÉS PAR POULE DE 4 ET 2 QUALIFIÉS PAR POULE DE 3

Organisation d'un tour du challenge

1 – J-3 à J-1

- Déterminer le responsable du plateau
- Imprimer et pré-remplir la feuille des rencontres et les fiches licences
- Trouver des arbitres pour les rencontres

2 – Avant le début du plateau

- Installation des surfaces de réparation et des bancs de touche dans les zones techniques
- Prévoir des drapeaux pour les arbitres de touche et des ballons en nombre suffisant
- Accueillir et accompagner les équipes aux vestiaires
- Attribuez une lettre à chaque équipe (A, B, C ou D), vous reporterez le nom des de l'équipe correspondant à chaque lettre dans le tableau
- Remettre les fiches licences aux éducateurs
- Rappel des règles auprès des jeunes arbitres
- Briefing des éducateurs et récupération des fiches licences

Organisation d'un tour du challenge

3 – Pendant le rassemblement

- Veiller au respect du protocole Fair-play
- Surveillance du bon déroulement des rencontres
- Veiller au respect des zones techniques
- Limiter l'accès au terrain aux seuls joueurs et éducateurs licenciés (maximum 2 par équipe)
- Responsable plateau doit enregistrer les résultats, tant du défi jonglage que les rencontres

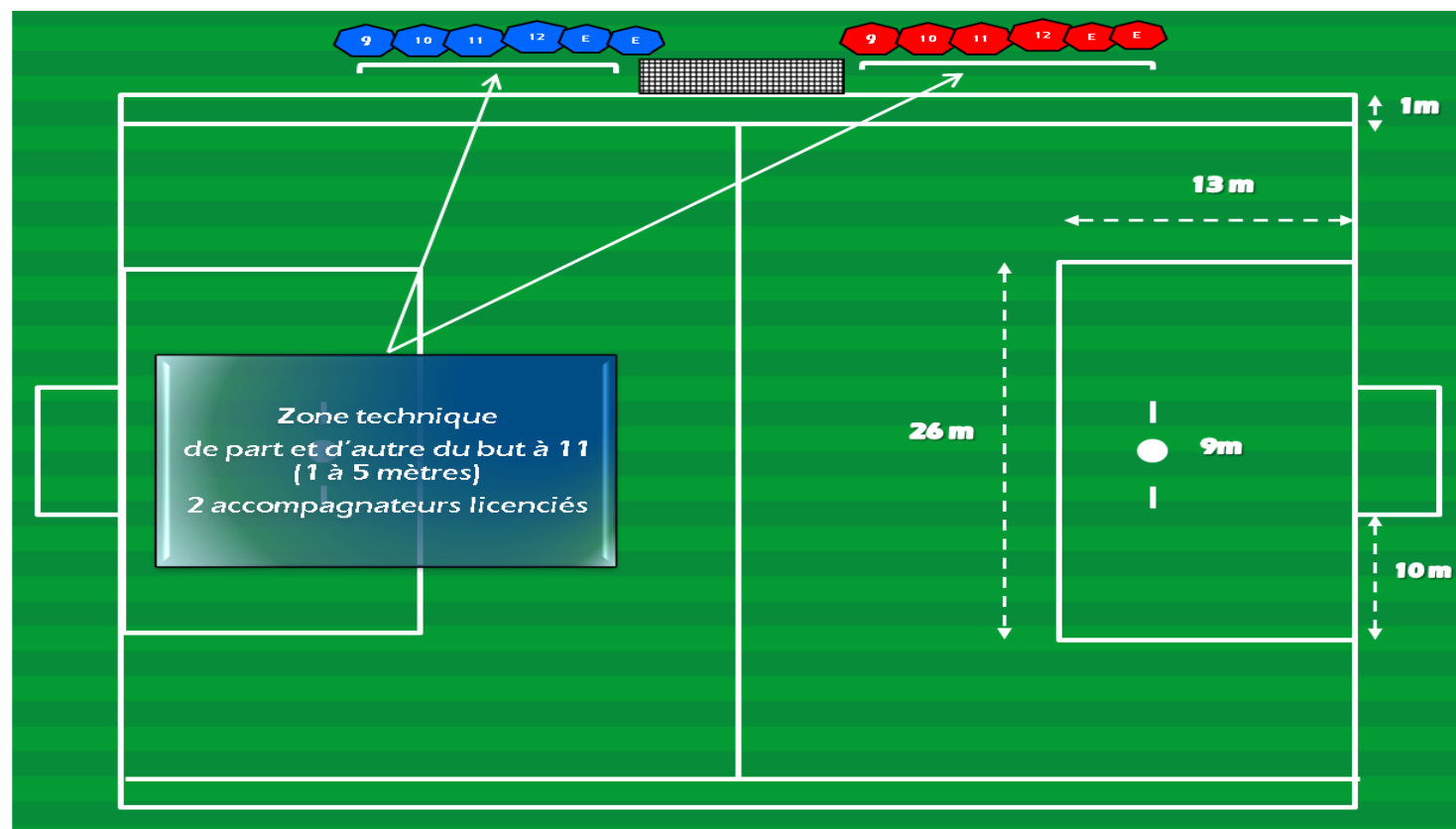
4 – Après les rencontres

- Organiser le terrain pour le « défi jonglages » pour départager les équipes en cas d'égalité
- Compléter la feuille des rencontres et la faire signer par les éducateurs
- Restituer les licences aux équipes
- Signer la feuille des rencontres et la renvoyer accompagnée des fiches licences au District**
- Bien vérifier que toutes les rubriques doivent être impérativement renseignées.

Rappel

Terrains

- Mise en place d'une surface de réparation (26mx13m)
- Possibilité d'utiliser des coupelles ou galettes plates pour matérialiser les 4 angles



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - TITRE ET CHALLENGE

Le District des Hauts-de-Seine organise et gère annuellement sur son territoire des challenges U10 et U11 pour le Football éducatif.

ARTICLE 2 – ORGANISATION

La Commission du Football éducatif est chargée avec la Direction Administrative et le Secrétariat Général, de l'organisation et de l'administration de ce Challenge

ARTICLE 3 – REGLEMENTS

Les Challenges U10 et U11 sont organisés en conformité avec les Règlements Généraux et les Lois du Jeu qui régissent le Football à 8. Les cas non prévus par le présent Règlement étant du ressort de la Commission.

RÈGLEMENT

ARTICLE 5 – CALENDRIER

5.1 - La commission a organisé pour le tirage du 2^{ème} tour.

Elle a désigné 7 poules de 4 équipes et 1 poule de 3 équipes.

Chaque plateau qualifiera pour le tour suivant :

- Deux équipes pour un plateau de trois équipes
- Deux équipes pour un plateau de quatre équipes

5.2 - Le responsable du Plateau dresse un classement de chaque poule.

5.3 - A chaque match, il sera attribué :

- 4 (quatre) points pour un match gagné
- 2 (deux) points pour un match nul
- 1 (un) point pour un match perdu

RÈGLEMENT

Qualification pour le prochain tour

Pour le 2^{ème} TOUR

- **En cas d'égalité au classement d'une poule**, les critères pour départager les ex-æquo sont, dans l'ordre :
- Résultat du match entre équipes à départager
- La différence de buts sur tous les matchs de la poule
- L'équipe ayant la meilleure attaque
- Une épreuve de jonglerie avec contact au sol entre chaque jogle avec addition du total de 3 joueurs avec pour maximum : 30 contacts pied droit / 30 contacts pied gauche / 30 contacts tête (1 essai, aucune surface de rattrapage, départ ballon au sol pour la jonglerie pied)
- Si égalité, prendre un 4^{ème} puis un 5^{ème} joueur,...

Une épreuve de pénalty n'est en aucun cas un moyen pour départager des équipes, elle ne sera donc pas validée pour départager les équipes.

RÈGLEMENT

ARTICLE 6 – QUALIFICATION ET PARTICIPATION

Pour participer à ces épreuves, tous les joueurs devront être régulièrement licenciés pour leur club conformément aux Règlements Généraux

6.1 – U10 ou U11 Garçons

Une équipe U 10 ou U11 ne peut compter plus de trois joueurs U 9 n’ayant pas de contre-indication pour jouer en catégorie supérieure.

Une équipe U 11 peut compter autant de joueurs U10 n’ayant pas de contre- indication pour jouer en catégorie supérieure.

6.2 - Mixité

Les critères Garçons peuvent se disputer en mixité. Les joueuses féminines sont soumises aux mêmes restrictions de nombre que les joueurs masculins.

Les critères Féminins ne peuvent se disputer en mixité.

RÈGLEMENT

Participation des joueurs

- **12 joueurs:**
 - 8 joueurs sur le terrain (dont le gardien de but)
 - 4 remplaçants
- **Droit du joueur :**
 - Participer à 80% du temps de jeu au minimum.
 - Débuter une des rencontres.

RÈGLEMENT

Remplacements

- Les remplacements s'effectuent à **la volée** (pas besoin d'attendre que le ballon sorte de l'aire de jeu ou d'appeler l'arbitre central).
- Le joueur entrant doit attendre que le joueur remplacé quitte le terrain pour pouvoir pénétrer sur l'aire de jeu.
- Le changement doit obligatoirement s'effectuer dans la zone prévue à cet effet (croisement de la ligne médiane et de la ligne de touche au niveau des buts de foot à 11).

RÈGLEMENT

ARTICLE 7 – DUREE ET HORAIRES DES RENCONTRES

Durée

- **Poule à 3 équipes :**
 - Durée d'une rencontre : 1 x 25 minutes
- **Poule à 4 équipes :**
 - Durée d'une rencontre : 1 x 16 minutes

Les rencontres se jouent le samedi à l'heure fixé par la Commission, soit sur une plage horaire allant de 10h30 à 12h30.

Le club responsable d'un plateau devra alerter le plus tôt possible la commission en cas d'indisponibilité de son terrain.

RÈGLEMENT

ARTICLE 8 – COULEURS

Chaque club joue sous les couleurs identifiées par le District.
En cas de couleur similaire, le club recevant doit changer de couleur.

ARTICLE 9 – TERRAINS

Le terrain devra être celui habituellement utilisé pour les matches de compétition. Il devra répondre aux critères définis dans le règlement des critères de Football d'Animation

ARTICLE 10 – BALLONS

Les ballons de taille 4 sont fournis par l'équipe recevante sous peine de match perdu

RÈGLEMENT

ARTICLE 11 – ARBITRAGE

Les Lois du Jeu ont été spécialement définies pour le Football à 8. Les rencontres sont dirigées prioritairement :

- par un Educateur ou un Dirigeant du club recevant,
- par un Educateur ou un Dirigeant du club visiteur

Lois du jeu

• Le hors-jeu :

- Au niveau de la ligne des 13 mètres.

• Dégagement du ballon de volée ou de ½ volée:

- Dans le cours du jeu, lorsque le gardien est possession du ballon, il peut relancer long à la main ou après avoir posé le ballon au sol. Les dégagements de volée et ½ volée sont interdits. De même il est interdit de faire rebondir le ballon devant soi avant de le reprendre de volée ou de ½ volée.

RÈGLEMENT

ARTICLE 12 – FEUILLE DE MATCH

Prévue à l'article 14 du présent règlement.

Elle est à retourner de la manière suivante : le club recevant, qui a l'obligation de les faire parvenir au District, soit par portage avant midi le mardi suivant la rencontre, soit par courrier ou mail dans les 24 heures ouvrables qui suivent la rencontre, le cachet de la Poste faisant foi,

ARTICLE 13 - FORFAIT

Une équipe présentant moins de 6 joueurs est déclarée forfait

Tout club déclarant forfait doit en aviser, par écrit, le District et son adversaire au plus tard le jeudi 23h59 précédant la date du match, sous peine d'être pénalisé de l'amende supplémentaire pour forfait non-avisé prévue par les Règlements R.S.G. du 92 (Annexe 2 financier).

